



**ALERTE**

Monsieur GIARD, Président  
La Grange du Château  
8 rue du Château  
38320 - EYBENS

Grenoble le 8 avril 2009  
Objet : PL HPST  
Nos Réf : ASS/REP/080409-3373

**Annie DAVID**

**Sénatrice  
de l'Isère**

membre du groupe  
Communiste  
Républicain  
Citoyen  
et des sénateurs du  
Parti de Gauche

*vice-présidente de la  
commission des  
Affaires Sociales*

*membre de la  
commission des  
affaires  
européennes*

**Conseillère  
Municipale  
de  
Villard-Bonnot**

Monsieur le président, *cher Jean,*

Vous avez bien voulu me faire part de votre analyse sur le projet de loi « Hôpital Patients Santé et Territoires » et je vous en remercie.

Comme vous le savez, le groupe CRC-SPG est vivement opposé à ce que ce gouvernement opère, comme il souhaite le faire avec ce projet de loi, à une privatisation du service public de santé, au grand bénéfice des établissements privés à but lucratif.

La logique même de service public de santé est incompatible avec l'exercice d'une médecine lucrative. Les missions assumées par l'hôpital public sont par nature non commerciales et donc logiquement, non rentables.

Le risque est donc grand que les établissements de santé privés choisissent parmi les missions d'intérêt générale celles les plus rentables ou les plus valorisantes, laissant la charge au secteur public d'assurer notamment les soins en direction des populations les plus éloignées de la santé, les plus précaires, les soins non programmés ou les plus coûteux

Il semble clair que ce projet de loi correspond à la transposition en notre droit interne, des dispositions imposées par la directive « services », que le gouvernement entend étendre aux services sociaux. Ce qui importe aujourd'hui, ce n'est plus tant de faire de notre système de santé un système performant et solidaire, que de faire partout des économies, quitte à transformer le service public de santé en profondeur, préférant l'émergence d'un « hôpital entreprise » en lieu et place de ce qui existe aujourd'hui.

.../...

PERMANENCE SENATORIALE

22 RUE EMILE GUEYMARD - 38000 GRENOBLE - TELECOPIE 04 76 46 16 23 TELEPHONE 04 76 46 16 21  
courriel de la permanence : a.david@senat.fr - Site du groupe CRC au Sénat : <http://www.groupe-crc.org>  
et les pages Isère : <http://pagesperso-orange.fr/a.david-senatrice>

../...



Et déjà, comme dans le secteur privé le discours sur l'efficience et la rationalité des ressources, se traduit par l'annonce de ce qui s'avère être un grand plan social dans le secteur public de la santé.

En outre, en refusant d'adopter des mesures réellement contraignantes en ce qui concerne l'installation des praticiens et la lutte contre les déserts médicaux, le gouvernement refuse de répondre à l'un des principaux enjeux : la satisfaction de l'offre de soins. C'est pourquoi, avec mes collègues de la commission des affaires sociales, nous déposeront des amendements destinés à assurer l'accès de tous les patients à des tarifs opposables et à garantir partout la permanence des soins.

Enfin, nous sommes opposés à la création des ARS telle qu'elle est proposée dans ce projet de loi. Il ne s'agit au final que de concentrer les pouvoirs, fonder les compétences, dans le seul but de permettre à la majorité actuelle de peser sur les dépenses publiques en matière de santé et ce, en violation totale des notions de démocratie sociale et locale.

C'est pourquoi, le groupe CRC-SPG aura à cœur de défendre une autre conception du service public, reposant d'abord et avant tout, sur la satisfaction des besoins sociaux et collectifs.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'assurance de ma considération.

*Bonne amicalement,*

**Madame Annie DAVID**  
Sénatrice de l'Isère